

http://www.lesechos.fr/depeches/france/afp_00126336-il-avait-reagi-a-une-expulsion--la-convocation-en-justice-d-un-philosophe-tourne-court.htm

Les échos

Il avait réagi à une expulsion: la convocation en justice d'un philosophe tourne court

[04/03/09 - 14H25 - AFP]

© AFP/Archives - Jack Guez

Un professeur de philosophie qui s'était indigné en décembre des reconduites de plusieurs étrangers à bord d'un vol Paris-Kinshasa a été convoqué mercredi devant un procureur de Bobigny mais la procédure de plaider-coupable a tourné court, selon des sources concordantes.

Pierre Lauret, directeur de programme au collège international de philosophie, était convoqué pour "entrave à la circulation d'un aéronef" et "opposition à une mesure de reconduite à la frontière"

Selon une source judiciaire, il "a refusé la proposition" de procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC, dite plaider-coupable) du procureur et le juge président mercredi l'audience n'a pas été saisi. Le parquet "décidera ultérieurement des suites à donner au dossier", précise-t-on de même source.

Interrogé par l'AFP, M. Lauret a expliqué avoir reconnu une partie des faits qu'on lui reprochait (s'être levé, avoir questionné les policiers et n'avoir pas immédiatement obéi à l'injonction de se rasseoir). "Je n'ai en revanche pas reconnu ce que je n'avais pas fait, c'est-à-dire avoir harangué les autres passagers et avoir été surexcité", a-t-il précisé.

"La procureure m'a dit alors: si vous ne reconnaissez pas tout, on arrête tout de suite", a rapporté M. Lauret, selon lequel elle se réserve la possibilité "de classer l'affaire ou de me renvoyer devant le tribunal correctionnel". De source judiciaire, on indique que l'affaire peut aussi être renvoyée en enquête ou faire l'objet d'une ouverture d'information judiciaire.

L'entrevue avec un procureur devant précéder les CRPC n'est, elle, jamais publique. Pour l'avocate de M. Lauret, Dominique Noguères, "ce dossier est compliqué, les avis divergent. Il n'était pas de l'ordre de la CRPC".

M. Lauret avait été débarqué le 16 décembre du vol Air France qui devait le mener à Kinshasa (RDCongo) pour participer à un colloque intitulé "culture du dialogue et passage des frontières" et placé plusieurs heures en garde à vue. Deux autres professeurs de philosophie avaient été interpellés à leur retour à Roissy le 22 décembre. Eux, n'ont à ce jour pas fait l'objet de convocation.